

LES EAUX DE MAYOTTE

dossier de demande d'autorisation environnementale sur le projet de réhabilitation du forage de Kawéni 2

Annonce n° 448
Type Avis au public
Parution web 16/10/2024
Parution print 17/10/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale sur le projet de réhabilitation du forage de Kawéni 2 et au prélèvement d'un volume d'eau de 60 m³/h, soit 400 000 m³/an, commune de Mamoudzou, qui se déroulera :

du jeudi 31 octobre 2024 au vendredi 29 novembre 2024 inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte (DEALM), auprès de Madame Lila TOUIL – lila.touil@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier de mise à disposition du public sera consultable sur le site internet de la DEALM à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.developpement-durable.gouv.fr>

Le dossier, ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de Mamoudzou pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place ou par voie électronique (courriel : pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr) **jusqu'au vendredi 29 novembre 2024 inclus.** Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Mamoudzou (ci-après) :

Du Lundi au Jeudi : de 07h30 à 15h00

Le Vendredi : de 7h30 à 11h30

Le Préfet ,
délégué du Gouvernement

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.